

A.R.A. NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €

Siège social : 67 Chemin de Crépieux

69300 CALUIRE-ET-CUIRE

834 002 891 R.C.S LYON

TEXTE DES DECISIONS SOUMISES ET ADOPTEES D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 34.844,37 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Un résultat de | 34.844,37 € |
| - Une somme de | 34.844,37 € |
| Affectée en totalité au compte « Autres Réserves » | |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur Martin LUMPP
Gérant Associé

Bilan

Signé par Martin LUMPP
Le 04/07/2025

ID: tx_azkm2ndXbqeO

Signed with
Universign

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	272 077		272 077	272 077
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 500		1 500	1 500
Constructions	13 500	2 739	10 761	16 561
Installations techniques, matériel et outilla	38 955	21 002	17 953	17 774
Autres immobilisations corporelles	190 858	123 829	67 029	90 364
Immob. en cours / Avances & acomptes	27 900		27 900	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 036		4 036	4 036
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 070		3 070	7 930
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	551 896	147 570	404 326	410 242
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	123 054	7 242	115 812	154 750
Fournisseurs débiteurs	5 109		5 109	869
Personnel	2 519		2 519	1 819
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 351		3 351	1 682
Autres créances	22 398		22 398	16 652
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 769		39 769	66 078
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	196 200	7 242	188 958	241 850
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	748 095	154 812	593 284	652 091

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	84 562	55 040
Report à nouveau	80 623	80 623
Résultat de l'exercice	34 844	29 522
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	211 029	176 185
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	198 996	243 116
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	198 996	243 116
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 343	18 805
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 164	9 903
<i>Personnel</i>	64 458	53 098
<i>Organismes sociaux</i>	41 439	80 348
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 045	8 891
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	41 126	59 998
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 817	522
Dettes fiscales et sociales	149 885	202 856
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 866	1 226
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	382 254	475 906
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	593 284	652 091

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.R.A.NETTOYAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 593 284 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.